

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 25/06/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 1 ^{er} juillet à 19h30
DATE D'AFFICHAGE 25/06/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 12 JUL. 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 19	Mme Lanfranc De Panthou a donné pouvoir à Mme Brioul Mme Héroult a donné pouvoir à M. Le Bourgeois
VOTANTS : 25	M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mmes Grenèche, Mme Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Courteille

OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION DU POSTE GESTIONNAIRE ACCUEIL CNI/PASSEPORT

Madame la Maire informe le conseil municipal que la quotité horaire du poste de gestionnaire de l'accueil Cni/Passeport (20,50/35^{ème}), créé en septembre 2018 par délibération 55.09.18 ne correspond plus à la quotité horaire réellement effectuée, notamment depuis le changement des heures d'ouverture de la mairie (25/35^{ème}).

Il convient donc de modifier ce poste à compter du 1^{er} juillet 2024.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- De créer l'emploi permanent de gestionnaire accueil Cni/Passeport, à temps incomplet, à raison de 25/35^{ème} sur le grade d'adjoint administratif.
- De supprimer le poste existant avec la quotité horaire de 20,5/35^{ème}.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La Maire,

Nathalie DONATIN

